Commission scolaire
des Patriotes

Adopté
17 décembre 2009

# COMITÉ DE PARENTS

**Procès-verbal de la séance du Comité de parents de la Commission scolaire des Patriotes, tenue le jeudi 19 novembre 2009, à 19h15, au siège social de la Commission scolaire, 1740, rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.**

**SONT PRÉSENTS les représentantes ou représentants au Comité de parents : mesdames et messieurs**

| | | |
|---|---|---|
| **École** | **Antoine-Girouard** | **Francis Patenaude** |
| | **Arc-en-Ciel** | **Jean-Philippe Audren** |
| | **Aux-Quatre-Vents** | **Bruno Bourgeois** |
| | **De Bourgogne** | **Jacynthe Lecavalier** |
| | **de l'Amitié** | **Valérie Fugère** |
| | **de l'Aquarelle** | **Isabelle Deshaies** |
| | **De La Broquerie** | **Blaise Labrecque** |
| | **de la Chanterelle** | **Jean-François Willis** |
| | **de la Passerelle** | **Martin Arès** |
| | **de la Roselière** | **Karine Lussier** |
| | **de la Source** | **Catherine Brodeur** |
| | **De Montarville** | **Anik Legendre** |
| | **De Salaberry** | **Alain Bertrand** |
| | **du Carrousel** | **Caroline Dufresne** |
| | **Du Grand-Chêne** | **Vincent Fortin** |
| | **Du Moulin** | **Nathalie Sirois** |
| | **Du Tourne-Vent** | **Frédérick Lavoie** |
| | **Jacques-Rocheleau/St-Basile** | **Maryse Primeau** |
| | **Jolivent** | **Isabel Godard** |
| | **L'Arpège** | **Andrée Lemay** |
| | **Le Petit-Bonheur** | **Philippe Giguère** |
| | **Le Rucher** | **Manon Giguère** |
| | **Le Sablier** | **Nathalie Poitras** |
| | **Le Tournesol** | **Guylaine Gagnon** |
| | **Les Jeunes Découvreurs** | **Karyne Brossard** |
| | **les Marguerite** | **Sophie Parent** |
| | **Mgr-Gilles-Gervais** | **Marie-Hélène Talon** |
| | **Notre-Dame** | **Louis Provencher** |
| | **Paul-VI** | **Martin Gélinas** |
| | **Père-Marquette** | **Marc Prince** |
| | **Saint-Charles** | **Marc Gauthier** |
| | **Saint-Mathieu** | **Pierre Gagnon** |
| | **Sainte-Marie** | **Jean Brûlé** |
| | **Secondaire De Mortagne** | **Marcel Lucas** |
| | **Secondaire du Grand-Coteau** | **Stéphane Geffard** |
| | **Secondaire du Mont-Bruno** | **Carole Vigneault** |
| | **École d'éducation internationale** | **Serge Lefebvre** |
| | **Secondaire le Carrefour** | **Daniel Verville** |
| | **CCSEHDAA** | **Steve Bernier** |

**ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE pour la parole au public : mesdames et messieurs**

| | |
|---|---|
| **Aux-Quatre-Vents** | **Martin Boucher** |
| **Aux-Quatre-Vents** | **Alain Tawil** |
| **Le Rucher** | **Pascale Richard** |
| **Le Sablier** | **Marie-France Réhel** |
| **Secondaire du Grand-Coteau** | **Christelle Guérin** |
| **Commissaire** | **Richard Boucher** |
| **Commissaire** | **France Lacasse** |

**SONT ABSENTS : mesdames et messieurs**

| | |
|---|---|
| **École Albert-Schweitzer** | **Christine Lavoie** |
| **Au Fil de l'Eau** | **Martin Trudel** |
| **de l'Envolée** | **Mario Coulombe** |
| **de la Mosaïque** | **Stéfanie Ruel** |
| **de la Pommeraie** | **Jean-Sébastien Beauchesne** |
| **Des Trois-Temps** | **Julie Desaulniers** |
| **Du Parchemin** | **Robert Denis** |
| **Georges-Étienne-Cartier** | **Fanny Dubé** |
| **Jacques-De Chambly** | **Jacques Duchesne** |
| **La Farandole** | **Marc Massé** |
| **La Roseraie** | **Aucun** |
| **Louis-Hippolyte-Lafontaine** | **Christine Barrette** |
| **Ludger-Duvernay** | **Aucun** |
| **Marie-Victorin** | **Aucun** |
| **Mère Marie-Rose** | **Gino Lebrasseur** |
| **Pierre-Boucher** | **Lucia Pietrantonio** |
| **Saint-Denis** | **François Lavallée** |
| **Secondaire de Chambly** | **Yannick Leduc** |
| **Secondaire François-Williams** | **François Gemme** |
| **Secondaire Ozias-Leduc** | **Nathalie Langevin** |
| **Secondaire Polybel** | **André Jérôme** |
| **Secondaire L'Impact** | **Aucun** |

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Serge Lefebvre, ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue aux membres. Il demande aux membres de vérifier leur adresse courriel pendant la pause sur une liste que madame Chabot a à l'avant.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Résolution n$^{o}$ CP 029-11-09**

Il est proposé par madame Nathalie Sirois, appuyée par monsieur Francis Patenaude, d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 OCTOBRE 2009

4. PAROLE AU PUBLIC
5. DIRECTION GÉNÉRALE
   5.1 LE PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE
   5.2 PANDÉMIE DE LA GRIPPE A H1N1
6. RETOURS DE CONSULTATION
   6.1 CONSULTATION SUR LE PROJET D'INTÉGRATION PROGRESSIVE DE LA 4E ET 5E SECONDAIRE À L'ÉCOLE SECONDAIRE LE CARREFOUR, À VARENNES, À COMPTER DE L'ANNÉE 2010-2011
   6.2 POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION, À L'INSCRIPTION ET À LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES DE LA CSP
7. NOMINATION DES DÉLÉGUÉS ET DES REPRÉSENTANTS À L'ACPM
8. OFFRE DE FORMATION DES PARENTS
9. PLAN D'ACTION
10. PAROLE AUX MEMBRES
11. RAPPORT DES DIVERS REPRÉSENTANTS
    11.1 PARENTS-COMMISSAIRES
    11.2 COMITÉ CONSULTATIF EHDAA
    11.3 COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT
    11.4 COMITÉ POUR CONTRER LA VIOLENCE
12. TRÉSORERIE
    12.1 COMPENSATION POUR UNE RÉDUCTION DE L'UTILISATION DU PAPIER
13. RAPPORT DU PRÉSIDENT
14. AUTRES SUJETS
15. PAROLE AU PUBLIC
16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 OCTOBRE 2009

Des modifications et précisions sont apportées pour certains points du procès-verbal : au point 4 , 4e paragraphe, ce n'est pas la directrice générale qui était présente au CÉ de l'école Aux-Quatre-Vents, mais la présidente de la commission scolaire, madame Suzanne Chartrand, accompagnée de 2 autres commissaires. Au point 5.1, on devrait lire *une consultation et une proposition* au lieu de *deux consultations*. Au point 5.2, 4e paragraphe, il faut biffer *qu'une étude d'impact soit faite sur la possibilité*. Au même point, monsieur Bruno Bourgeois veut préciser qu'il avait demandé de clarifier le processus de consultation publique. Il voudrait échanger avec les membres sur les demandes de son secteur. Au point 11, la résolution CP-026-10-09 devrait se lire …que le remboursement du kilométrage **soit calculé** au taux…

.

**Résolution no CP-030-11-09**

Madame Sophie Parent, appuyée par monsieur Jean Brûlé, propose l'adoption du procès-verbal du 29 octobre 2009, tel que modifié.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

**Suivi du procès-verbal**

Suite à la demande de madame Isabelle Deshaies au sujet des ressources disponibles pour des cas de racisme et intimidation, madame Catherine Houpert remet une réponse préparée par la direction générale.
Monsieur Lefebvre rappelle aux membres que suite à la consultation sur le projet d'intégration du 4e et 5e secondaire à l'école Le Carrefour ainsi que sur la politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les écoles de la CSP, les membres du comité

exécutif ont préparé des propositions de résolutions qui ont été envoyées aux membres pour obtenir leurs avis. Aucun commentaire n'a été reçu. Il y aura discussion sur ces points plus tard.

## 4. PAROLE AU PUBLIC

Madame Pascale Richard de l'école Aux-Quatre-Vents rappelle aux membres l'importance de la discussion qui aura lieu plus tard sur la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les écoles de la CSP, pour elle et les autres signataires de la pétition. Elle rappelle les démarches entreprises par les parents de ce secteur et précise que beaucoup d'élèves de la commission scolaire vivent la même situation dans leurs secteurs.

Monsieur Serge Lefebvre explique aux membres qu'il est important que les résolutions qui seront adoptées par le comité de parents soient claires pour permettre aux parents-commissaires de bien les faire valoir.

## 5. DIRECTION GÉNÉRALE

### 5.1. Le protecteur de l'élève

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale adjointe, vient présenter au comité de parents où en est la commission scolaire pour l'embauche du protecteur de l'élève. Madame Houpert présente madame Anne-Marie Pierrot, analyste aux plaintes, qui a été embauchée cet été dans le but de mieux encadrer les plaintes faites à la commission scolaire et de leur assurer un meilleur suivi.

Madame Houpert explique que le profil du protecteur de l'élève a été adopté et que l'affichage pour le poste est fait. Six candidats seront rencontrés dans les prochaines semaines. Elle explique que l'embauche se fera en partenariat avec deux autres commissions scolaires, soit Marie-Victorin et des Grandes Seigneuries. La personne choisie devrait entrer en poste à l'hiver 2010, car la commission scolaire doit d'abord adopter une politique de traitements des plaintes et, pour pouvoir le faire, elle doit attendre un règlement du MELS. Dès que la politique sera adoptée, le protecteur de l'élève pourra entrer en fonction. Elle spécifie également que le mandat du protecteur de l'élève sera de 3 ans et qu'il y aura un contrat distinct pour chaque commission scolaire.

Chaque commission scolaire impliquée a réfléchi à son propre traitement des plaintes et c'est dans ce contexte que le poste d'analyste aux plaintes a été créé à la commission scolaire. Madame Anne-Marie Pierrot donne aux membres quelques exemples d'intervention qu'elle a faits au cours des derniers mois. Plusieurs membres posent des questions sur le processus de la gestion des plaintes et la façon dont on peut rejoindre madame Pierrot.

Monsieur Serge Lefebvre informe les membres que le projet de règlement pour le protecteur de l'élève est dans le 'Action Parents express' qu'ils ont reçu.

Plusieurs membres applaudissent l'initiative de l'embauche de madame Pierrot. Un rapport au comité de parents sur le nombre et type de plaintes reçues serait appréciée dans le futur. Monsieur Lefebvre mentionne que la FCPQ et ses partenaires présenteront une position pour uniformiser ce que devrait contenir un rapport du protecteur de l'élève.

### 5.2. Pandémie de la grippe A H1N1

Madame Catherine Houpert explique aux membres que depuis les quatre dernières semaines, le service de secrétariat général et la commission scolaire au complet sont débordés à cause de la pandémie de grippe A H1N1. Chaque jour la commission scolaire doit transmettre au MELS le

nombre d'écoles ayant un taux d'absentéisme de plus de 10% chez les élèves ou le personnel dû à des symptômes d'allure grippal. Toutes les écoles doivent donc faire un rapport quotidien à la commission scolaire. Le sommet d'absentéisme par la commission scolaire a été atteint les 9 et 10 novembre. Depuis, le taux est à la baisse.

Madame Houpert explique aussi comment s'organisera le transport des élèves vers les cliniques de vaccination. Aujourd'hui était la première journée et tout s'est très bien déroulé. Elle souligne la grande implication de tout le personnel.

Monsieur Martin Gélinas voudrait savoir qui assumera les coûts du transport des élèves. Madame Houpert n'a pas encore cette information; pour le moment, c'est la commission scolaire qui le fait. Mais elle mentionne que monsieur Sasseville a négocié un excellent taux.

Les membres demandent d'autres précisions et mentionnent apprécier la clarté avec laquelle la gestion de cette crise est faite.

Monsieur Serge Lefebvre remercie mesdames Catherine Houpert et Anne-Marie Pierrot pour leur présence à cette rencontre.

## 6. RETOURS DE CONSULTATION

D'abord monsieur Serge Lefebvre invite les membres à solliciter de leur conseil d'établissement le choix d'un bénévole dans leur école qui pourrait être reconnu officiellement par la commission scolaire. Dès que le choix sera fait, envoyer la résolution à madame Chabot à l'adresse suivante : comitedeparentscsp@gmail.com . D'autres informations à ce sujet vous seront données au cours des prochaines semaines.

### 6.1 Consultation sur le projet d'intégration progressive de la 4e et 5e secondaire à l'école secondaire Le Carrefour, à Varennes, à compter de l'année 2010-2011

La proposition de résolution est présentée aux membres. Il n'y a pas de questions ou commentaires, la proposition semble claire.

**Résolution no CP-031-11-09**

Attendu que la consultation se fait selon les règles établies et d'une façon conforme à la volonté du comité de parents

Attendu que les politiques de la commission scolaire favorisent la stabilité des élèves, la proximité de l'école ainsi que le développement du sentiment d'appartenance.

Attendu que le représentant de l'école De Mortagne n'a pas soulevé d'interrogations au comité de parents

Monsieur Daniel Verville, appuyé par monsieur Bruno Bourgeois, propose d'appuyer la poursuite de ce projet.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

**6.2 Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les écoles de la CSP**

Monsieur Bruno Bourgeois présente quelques propositions de résolutions préparées par son conseil d'établissement. Les propositions préparées par le comité exécutif sont également présentées. Les membres se rencontrent en secteur pour discuter des résolutions.

Suite aux rencontres, chaque secteur présente ses commentaires :

Vert : Priorité à la stabilité pour diminuer les transferts.

Rose : Questionnement sur la pertinence d'inclure les non-scolarisés. Favorise l'ajout du préscolaire dans le calcul.

Bleu : Privilégie la famille

Blanc : Concerne davantage le primaire que le secondaire. Questionne la pertinence d'inclure les non-scolarisés. D'accord pour inclure le préscolaire dans le calcul.

Quelques commentaires sont faits pour modifier la première proposition, ce qui donne :

**Résolution n$^{o}$ CP-032-11-09**

Attendu que le comité de parents trouve important que les critères utilisés dans la politique soient clairs, non arbitraires et non discriminatoires.

Attendu que le comité de parents reconnaît l'incompréhension chez les parents quant aux conséquences de leurs décisions

Attendu que le comité de parents considère qu'il y a apparence d'arbitraire dans l'application du point 7.2.1.

Monsieur Martin Gélinas, appuyé par monsieur Bruno Bourgeois, propose:

- que la commission scolaire indique sur le formulaire d'inscription pour les parents, les différences entre transfert d'élève, choix école et leurs conséquences.
- que le comité de parents donne son accord avec les modifications apportées à la politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les écoles de la CSP pour l'année scolaire 2010-2011.
- que le point 7.2.1 soit clarifié et spécifie que les élèves touchés par cette mesure doivent avoir un plan d'intervention.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

Une autre proposition est présentée :

**Résolution n$^{o}$ CP-033-11-09**

Monsieur Martin Gélinas, appuyé par monsieur Blaise Labrecque, propose que le comité de parents exprime clairement qu'il privilégie une approche qui n'implique pas de nouveau plan de répartition.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

Une proposition est faite :

Monsieur Bruno Bourgeois, appuyé par monsieur Vincent Fortin, propose que la distance entre la résidence de l'élève et l'école s'établisse depuis l'adresse de l'élève et l'adresse de l'école la plus proche du lieu de résidence. La distance ainsi retenue est le chemin public le plus court entre les deux adresses incluant les passages piétonniers reconnus comme entretenus et déneigés par la municipalité, étant précisé que l'adresse est réputée être apposée sur la porte de l'entrée principale située sur la façade avant de la résidence ou de l'école.

**Amendement**

Monsieur Jean-François Willis, appuyé par monsieur Bruno Bourgeois, propose d'ajouter au début de la proposition : 'Dans le cas de transfert d'élèves pour cause de surplus'.

**L'amendement est adopté à l'unanimité.**

**Résolution n° CP-034-11-09**

Monsieur Bruno Bourgeois, appuyé par monsieur Vincent Fortin, propose dans le cas des transferts d'élèves pour cause de surplus, que la distance entre la résidence de l'élève et l'école s'établisse depuis l'adresse des l'élève et l'adresse de l'école la plus proche du lieu de résidence. La distance ainsi retenue est le chemin public le plus court entre les deux adresses incluant les passages piétonniers reconnus comme entretenus et déneigés par la municipalité, étant précisé que l'adresse est réputée être apposée sur la porte de l'entrée principale située sur la façade avant de la résidence ou de l'école.

Madame Jacynthe Lecavalier demande le vote.
Votent pour : 22
Votent contre : 7
S'abstiennent : 10

**La proposition est adoptée à la majorité.**

Une proposition est faite :

Madame Andrée Lemay, appuyée par monsieur Steve Bernier, propose que suite à un transfert d'école, que la protection accordée aux enfants scolarisés soit étendue aux autres enfants de la fratrie. Ainsi donc, la commission scolaire assure à l'élève ayant été transféré d'école à la suite d'un surplus d'élèves dans l'école de son secteur, ainsi qu'à ses frères ou ses sœurs scolarisés et non scolarisés, leur maintien à l'école d'adoption pour toute la durée de leurs études préscolaires et primaires avec une possibilité de retour dans leur école de secteur s'il y a de la place.

Entendu que, la protection s'applique lors de l'admission des enfants de la même fratrie si, au moment de cette admission, les frères ou sœurs fréquentent encore l'école d'adoption.

**Amendement**

Monsieur Bruno Bourgeois, appuyé par monsieur Martin Gélinas, propose d'ajouter 'lorsque l'organisation scolaire le permet' au début de la proposition.

**L'amendement est adopté à l'unanimité.**

**Amendement**

Monsieur Martin Gélinas, appuyé par monsieur Blaise Labrecque propose de biffer 'et non scolarisés', dans la proposition.

Madame Nathalie Sirois demande le vote.
Votent pour : 15
Votent contre : 16
S'abstiennent : 5

**L'amendement est rejeté.**

**Résolution n$^{o}$ CP-035-11-09**

Madame Andrée Lemay, appuyée par monsieur Steve Bernier, propose que suite à un transfert d'école, lorsque l'organisation scolaire le permet, que la protection accordée aux enfants scolarisés soit étendue aux autres enfants de la fratrie. Ainsi donc, la commission scolaire assure à l'élève ayant été transféré d'école à la suite d'un surplus d'élèves dans l'école de son secteur, ainsi qu'à ses frères ou ses sœurs scolarisés et non scolarisés, leur maintien à l'école d'adoption pour toute la durée de leurs études préscolaires et primaires avec une possibilité de retour dans leur école de secteur s'il y a de la place.

Entendu que, la protection s'applique lors de l'admission des enfants de la même fratrie si, au moment de cette admission, les frères ou sœurs fréquentent encore l'école d'adoption.

Monsieur Martin Gélinas demande le vote.
Votent pour : 28
Votent contre : 2
S'abstiennent : 9

**La proposition est adoptée à la majorité.**

**Résolution n$^{o}$ CP-036-11-09**

Monsieur Louis Provencher, appuyé par madame Nathalie Sirois, propose que lors de l'admission d'un nouvel élève, que la fratrie soit priorisée pour le choix de l'école.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

**Résolution n$^{o}$ CP-037-11-09**

Attendu que le comité de parents s'interroge sur l'impact de la modification du ratio maître/élève sur les éventuels transferts d'élèves Monsieur Bruno Bourgeois, appuyé par monsieur Martin Gélinas, recommande qu'une étude d'impact soit entreprise.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

**Résolution n$^{o}$ CP-038-11-09**

Monsieur Martin Gélinas, appuyé par monsieur Jean-Philippe Audren, propose de prolonger la rencontre de 15 minutes.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## 7. NOMINATIONS DES DÉLÉGUÉS ET DES REPRÉSENTANTS À L'ACPM

Monsieur Serge Lefebvre explique aux membres qu'une assemblée extraordinaire sera convoquée le 4 décembre prochain à l'ACPM pour décider entre autre du sort de l'ACPM. Il serait important d'être représenté, Monsieur Lefebvre demande donc aux membres de voter pour 2 représentants, un au primaire et un autre au secondaire, 2 substituts (qui assisteront) et un autre délégué

**Résolution n$^{o}$ CP-039-11-09**

Monsieur Martin Gélinas propose monsieur Jean-Philippe Audren comme représentant à l'ACPM au niveau primaire.

Monsieur Martin Gélinas propose monsieur Stéphane Geffard comme représentant à l'ACPM au niveau secondaire.

Madame Isabel Godard propose monsieur Jean Brûlé comme substitut au représentant à l'ACPM au niveau primaire.

Monsieur Jean Brûlé propose madame Carole Vigneault comme substitut au représentant à l'ACPM au niveau secondaire.

Madame Marie-Hélène Talon propose monsieur Serge Lefebvre comme représentant à l'ACPM.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## 8. OFFRE DE FORMATION DES PARENTS

Monsieur Serge Lefebvre explique qu'étant donné le nombre élevé de ressources accordées à la gestion de la pandémie de grippe A H1N1, la formation pour les membres des conseils d'établissement a été annulée prévue les 11 et 18 novembre, ainsi que celle du 2 décembre. Des démarches ont été faites pour offrir une formation de la FCPQ sur les conseils d'établissement et les OPP le 2 décembre, au centre de formation professionnelle de Ste-Julie. Des détails seront envoyés dans les écoles par la commission scolaire.

Madame Carole Vigneault veut savoir si la formation de la commission scolaire aura lieu plus tard. Monsieur Bruno Bourgeois mentionne qu'il apprécierait beaucoup avoir la formation qui était prévue pour les présidents et direction d'école, plus tard. La formation générale n'aura pas lieu, car il sera trop tard, mais on s'informera pour l'autre.

## 9. PLAN D'ACTION

Ce point est remis à la prochaine rencontre.

## 10. PAROLE AUX MEMBRES

Ce point est remis à la prochaine rencontre.

## 11. RAPPORT DES DIVERS REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE PARENTS

### 11.1 Parents-commissaires

Ce point est remis à la prochaine rencontre.

### 11.2 Comité consultatif EHDAA

Ce point est remis à la prochaine rencontre.

### 11.3 Comité consultatif du transport

Ce point est remis à la prochaine rencontre.

### 11.4 Comité pour contrer la violence

Ce point est remis à la prochaine rencontre.

## 12. TRÉSORERIE

### 12.1 Compensation pour une réduction de l'utilisation du papier

Monsieur Jean-Philippe Audren présente la proposition pour donner une compensation aux membres pour une réduction de l'utilisation du papier.

Attendu que le comité de parents trouve important de diminuer sa consommation de papier.

Attendu que les envois électroniques permettent plus de rapidité et de flexibilité.

Monsieur Jean-Philippe Audren, appuyé par monsieur Bruno Bourgeois, propose que soit versée une compensation monétaire pour chaque représentant du comité de parents de 35.00$ et de 15.00$ supplémentaires pour les membres du comité exécutif annuellement, pour ceux qui décident de ne pas recevoir la copie papier.

Ce montant sera à réclamer par les membres au mois de juin, avec la demande de remboursement finale.

**Amendement**

Monsieur Steve Bernier, appuyé par monsieur Martin Gélinas, propose d'ajouter que le représentant de l'école ou son substitut devra être présent à la moitié des rencontres pour avoir droit au remboursement.

Monsieur Bruno Bourgeois demande le vote.

**L'amendement est adopté à la majorité.**

**Résolution n$^{o}$ CP-040-11-09**

Attendu que le comité de parents trouve important de diminuer sa consommation de papier.

Attendu que les envois électroniques permettent plus de rapidité et de flexibilité.

Monsieur Jean-Philippe Audren, appuyé par monsieur Bruno Bourgeois, propose que soit versée une compensation monétaire pour chaque représentant du comité de parents de 35.00$ et de 15.00$ supplémentaires pour les membres du comité exécutif annuellement, pour ceux qui décident de ne pas recevoir la copie papier.

Le représentant de l'école ou son substitut devra être présent à la moitié des rencontres pour avoir droit au remboursement.

Ce montant sera à réclamer par les membres au mois de juin, avec la demande de remboursement finale.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

**13. RAPPORT DU PRÉSIDENT**

Ce point est remis à la prochaine rencontre.

**14. AUTRES SUJETS**

Ce point est remis à la prochaine rencontre.

**15. PAROLE AU PUBLIC**

Madame Pascale Richard remercie les membres du comité de parents pour tout le temps accordé aux discussions au sujet de la politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les écoles de la CSP.

Monsieur Martin Gélinas remercie le public de leur présence et implication au cours des dernières rencontres.

**16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**Résolution n$^{o}$ CP-041-11-09**

Il est proposé par monsieur Jean Brûlé, appuyé par monsieur Bruno Bourgeois, que la séance soit levée.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

Sur ce, la séance est levée, il est 22h50.

| | |
|---|---|
| **Monsieur Serge Lefebvre**<br>**président** | **Madame Marie Claude Chabot**<br>**secrétaire** |